Organisation internationale du Travail

▶ GB.358/INS/14

Conseil d'administration

358e session, Genève, 9-19 novembre 2026

Section institutionnelle **INS**

Date: 16 octobre 2026
Original: anglais

Quatorzième question à l'ordre du jour

Établissement des comptes rendus des réunions officielles: Évaluation de la nouvelle approche mise en œuvre à titre expérimental à la 114e session de la Conférence internationale du Travail et à la 357e session du Conseil d'administration (juin 2026)

Objet du document

Comme suite à la demande du Conseil d'administration, le présent document expose les résultats d'une évaluation de la nouvelle approche pour l'établissement des comptes rendus des réunions officielles qui a été mise en œuvre à titre expérimental à la 114e session de la Conférence internationale du Travail, pour les séances plénières et les séances des commissions de la Conférence chargées de la discussion récurrente et de la discussion générale, ainsi qu'à la 357e session du Conseil d'administration, en juin 2026.

À la lumière des retours reçus des mandants et de la situation financière actuelle du Bureau, il est proposé de prolonger la mise en œuvre à titre expérimental de cette nouvelle approche – qui consiste à présenter les comptes rendus des travaux sous un nouveau format – jusqu'à février 2028, en y apportant certaines améliorations sur la base des enseignements tirés de la phase initiale de mise en œuvre à titre expérimental (voir le projet de décision au paragraphe 26).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Une meilleure gouvernance et un contrôle renforcé (Produit B.2. Un appui efficace et efficient à la prise de décisions par les organes directeurs).

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Si le Conseil d'administration décide de prolonger l'application à titre expérimental du nouveau format des comptes rendus, il pourra être nécessaire de suspendre certaines dispositions du Règlement du conseil d'administration du Bureau international du Travail et du Règlement des réunions techniques.

Incidences financières: Réduction des ressources budgétaires allouées aux sessions de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration ainsi qu'aux réunions régionales et aux réunions techniques.

Suivi nécessaire: Application à titre expérimental du nouveau format des comptes rendus à toutes les réunions concernées qui se tiendront en 2027, et présentation d'un rapport à ce sujet à la session de mars 2028 du Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des relations et réunions officielles et des services linguistiques (RELMEETINGS).

Documents connexes: GB.356/INS/8; GB.356/INS/8/Décision.

▶ Introduction

1. À sa 356e session (mars-avril 2026), le Conseil d'administration a examiné une proposition du Bureau en faveur d'une approche plus efficiente pour l'établissement des comptes rendus des sessions des organes de gouvernance ainsi que des réunions régionales et des réunions techniques, dans le but de réaliser des économies, eu égard aux contraintes financières auxquelles le Bureau doit faire face [1]. Cette proposition avait été formulée à la suite d'un examen approfondi des processus intervenant dans l'élaboration des documents officiels. Son examen avait révélé qu'il était possible de gagner en efficience dans la production des documents, notamment en revoyant les modalités de production des comptes rendus des travaux. Il en était également ressorti que, malgré les ressources humaines et financières importantes qui étaient consacrées à la production des comptes rendus, le taux et la fréquence de leur consultation par les mandants étaient très faibles par rapport à ceux d'autres documents officiels. L'objectif de la proposition était de réaliser des économies sans pour autant remettre en cause le rôle des comptes rendus des travaux en tant que source de référence faisant autorité, ni leur importance pour la transparence, la responsabilité, la sécurité juridique et la continuité institutionnelle. Cette proposition donnait aussi l'occasion de poursuivre la modernisation des méthodes de travail de l'Organisation conformément aux pratiques en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies.

2. La proposition consistait à appliquer un nouveau format aux comptes rendus des travaux de certaines réunions officielles. Selon ce nouveau format, les résumés écrits et les comptes rendus intégraux édités élaborés par le Bureau seraient remplacés par des comptes rendus écrits plus courts dans lesquels figureraient les informations procédurales indispensables et les résultats des travaux, accompagnés de liens vers des enregistrements audio ou vidéo et des transcriptions automatiques en ligne.

3. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de mettre en œuvre la nouvelle approche à titre expérimental à la 114e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2026), pour les séances plénières et les séances des commissions de la Conférence chargées de la discussion récurrente et de la discussion générale, ainsi qu'à la 357e session du Conseil d'administration, en juin 2026. Le Conseil d'administration a en outre prié le Bureau de lui soumettre à la session en cours les résultats de l'évaluation de cette mise en œuvre à titre expérimental, ainsi que «tout amendement qu'il conviendrait d'apporter aux règlements applicables afin d'appliquer la nouvelle approche aux sessions de la Conférence et du Conseil d'administration ainsi qu'aux réunions régionales et aux réunions techniques» [2].

4. Dans le cadre de l'application du nouveau format, le Bureau a dûment tenu compte des points ci-après, soulevés par les membres du Conseil d'administration au cours des débats:

- l'objectif de la facilité d'utilisation et l'accessibilité à long terme;
- la nécessité que des garanties solides assurent la protection et l'intégrité des données, ainsi que la sécurité de l'information;

[1] GB.356/INS/8.

[2] GB.356/INS/8/Décision.

- l'importance d'une intervention humaine pour garantir l'exactitude et la fiabilité des comptes rendus, qui constituent un élément essentiel de la mémoire institutionnelle de l'Organisation.

▶ Évaluation de la phase initiale de mise en œuvre à titre expérimental (juin 2026)

5. Conformément à la décision du Conseil d'administration, les comptes rendus des réunions susmentionnées ont été publiés à titre expérimental sous le nouveau format proposé. À l'exception de ceux de la Commission chargée de la discussion générale, les enregistrements vidéo ont été publiés sur la plateforme ILO Live, qui est utilisée depuis 2022 pour la retransmission en direct et l'enregistrement des séances plénières de la Conférence et qui, désormais, contient également des transcriptions générées automatiquement dans sept langues. Une autre plateforme a été utilisée pour la publication des enregistrements audio de la Commission chargée de la discussion générale, car celle-ci a tenu ses séances au Centre international de conférences de Genève (CICG), où la réalisation d'enregistrements vidéo aurait nécessité des aménagements de dernière minute qui auraient entraîné des dépenses supplémentaires.

6. L'évaluation du nouveau format est fondée sur les critères ci-après, proposés par le Conseil d'administration à sa 356e session: facilité d'utilisation et accessibilité à long terme; fiabilité (y compris exactitude et qualité linguistique des transcriptions); rapidité de publication; efficience sur le plan des coûts; et utilité globale. Aux fins de l'évaluation, le Bureau a lancé une enquête en ligne à la mi-juin 2026 pour recueillir les réactions des utilisateurs. Le lien vers l'enquête figurait sur la page Web de chacun des comptes rendus, et des notifications ont été envoyées par courriel aux trois groupes de mandants pour les en informer. Eu égard au petit nombre de réponses reçues à l'expiration du délai initial en août, un rappel a été adressé aux mandants, et le délai a été prolongé jusqu'à la mi-septembre. Vingt-sept réponses ont été reçues au total (voir le tableau 1).

▶ Tableau 1. Comptes rendus des travaux établis sous le nouveau format appliqué à titre expérimental: délai de publication, vues et réponses à l'enquête

Compte rendu	Nombre de jours ouvrables entre la fin de la réunion et la date de la publication	Nombre de vues sur le site Web de l'OIT (dans les trois langues)	Nombre de réponses à l'enquête
Compte rendu nº 7 – Séances plénières de la Conférence	2	265	7
Compte rendu nº 4B – Commission chargée de la discussion récurrente	8	229	4
Compte rendu nº 6B – Commission chargée de la discussion générale	10	245	8
GB.357/Compte rendu – Conseil d'administration	4	434	8
Total			**27**

7. Compte tenu du petit nombre de réponses reçues, les résultats de l'enquête ne constituent pas, à eux seuls, une base d'évaluation suffisante. Les questions posées et une synthèse des réponses reçues à toutes les questions fermées figurent cependant dans l'annexe. L'analyse et les conclusions qui suivent ne s'appuient pas uniquement sur les réponses et les observations reçues des mandants dans le cadre de l'enquête, mais s'inspirent également des retours recueillis par d'autres voies au cours de la phase initiale de mise en œuvre à titre expérimental, notamment via des courriels et dans le cadre de réunions, ainsi que sur l'expérience propre du Bureau en tant qu'utilisateur du nouveau format.

A. Facilité d'utilisation

8. Le principal écueil constaté en ce qui concerne l'utilisation des comptes rendus présentés sous le nouveau format tenait au fait que, les enregistrements et les transcriptions étant organisés par séance et non par question à l'ordre du jour, il était difficile de retrouver les discussions et les déclarations portant sur une question donnée, a fortiori lorsque l'examen d'une question s'était poursuivi sur plusieurs séances non consécutives. En outre, les comptes rendus n'indiquent pas les questions à l'ordre du jour examinées ni les noms des orateurs qui prennent la parole. Il a été souligné que l'organisation et l'indexation des enregistrements et des transcriptions par question à l'ordre du jour et par orateur, conformément à la pratique habituellement suivie pour l'établissement des comptes rendus, permettrait aux utilisateurs qui s'intéressent à des aspects précis des travaux de retrouver plus facilement ce qu'ils cherchent.

9. Les modalités de recherche figuraient également parmi les domaines à améliorer. L'actuelle fonction de recherche repose sur la correspondance exacte avec des mots clés et ne permet donc pas toujours à l'utilisateur de trouver ce qu'il cherche s'il ne connaît pas les termes précis employés au cours de la discussion. Une fonction de recherche sémantique, assortie de différents filtres, permettrait aux utilisateurs de retrouver plus facilement des points particuliers des discussions.

10. Certains utilisateurs ont fait savoir qu'ils avaient rencontré des difficultés lors du téléchargement des enregistrements et des transcriptions en ligne et ont demandé que les transcriptions puissent être téléchargées par question à l'ordre du jour, par séance ou par orateur, ou encore pour l'intégralité d'une réunion, de manière à répondre à la diversité des besoins.

11. Le Bureau reconnaît que des orientations plus précises et plus claires auraient pu être fournies aux mandants pour les aider à se familiariser avec la plateforme ILO Live, compte tenu en particulier de l'ajout récent de la fonction de transcription.

B. Exactitude et qualité linguistique des transcriptions

12. L'exactitude et la qualité linguistique des transcriptions automatiques ont été de manière générale jugées satisfaisantes lorsque les transcriptions étaient consultées en ligne en même temps que les enregistrements audiovisuels et que les utilisateurs pouvaient ainsi vérifier que le contenu de la transcription correspondait à l'intervention originale. Des préoccupations ont toutefois été soulevées quant à la fiabilité des transcriptions lorsque celles-ci étaient téléchargées et consultées sans référence aux enregistrements. Il a été noté qu'elles contenaient des mots incorrects, des fautes d'orthographe et des omissions et qu'il serait difficile d'apporter les corrections que nécessiterait l'utilisation de formulations inappropriées. Pour ce qui est des comptes rendus des travaux du Conseil d'administration, les transcriptions ne rendent pas compte des amendements ni des autres textes affichés à l'écran en séance qui ne sont pas présentés oralement. Par conséquent, les transcriptions automatiques du nouveau format ne constituent pas en elles-mêmes un compte rendu des discussions suffisamment

fiable pour pouvoir servir ultérieurement de référence à des fins de recherche. Il a été signalé que, pour ce qui est des sessions du Conseil d'administration, il était essentiel de disposer d'un rapport écrit valant compte rendu officiel des travaux auquel l'on puisse se référer.

C. Rapidité de publication

13. La rapidité de publication a été relevée comme l'un des principaux avantages du nouveau format, en particulier pour les comptes rendus des travaux de la plénière de la Conférence et du Conseil d'administration, dont la mise à disposition a été anticipée de plusieurs jours par rapport au délai de publication des comptes rendus établis selon la pratique habituelle. Pour ce qui est des comptes rendus des travaux des deux commissions techniques de la Conférence, les délais de publication sont restés globalement comparables à ceux des années précédentes, ce qui s'explique par le temps de traitement supplémentaire que nécessitent l'organisation et le nommage des enregistrements et des transcriptions avant leur mise en ligne.

14. Sur la base des enseignements tirés de la phase initiale d'expérimentation, le Bureau rationalisera le processus d'élaboration des comptes rendus afin que ceux-ci puissent être mis à disposition dès que possible après l'achèvement des travaux des commissions ou de la session concernées. Comme suite à la suggestion formulée par certains mandants dans leurs observations, il pourra également être envisagé de mettre à disposition l'enregistrement de chaque séance le plus rapidement possible après la séance. Cela pourrait faciliter les consultations menées en cours de session et la préparation des séances suivantes, en particulier pour les mandants se trouvant dans des fuseaux horaires différents.

D. Accessibilité et durée de conservation

15. Certains mandants ont signalé que les différences d'environnement technologique entre les utilisateurs pouvaient avoir une incidence sur l'équité d'accès aux comptes rendus. Par exemple, certains systèmes informatiques institutionnels peuvent restreindre l'accès aux contenus audiovisuels ou le téléchargement de ce type de contenus, tandis qu'une largeur de bande limitée ou d'autres contraintes techniques peuvent en entraver la consultation. Il a été signalé qu'il était important que les comptes rendus restent disponibles sous forme de texte pour que le plus grand nombre puisse y avoir équitablement accès.

16. Des questions ont été posées au sujet de l'accessibilité des enregistrements audiovisuels et de leur durée de conservation, notamment quant au point de savoir si des changements technologiques pourraient compromettre la capacité des futurs utilisateurs à récupérer et à consulter les comptes rendus institutionnels de l'Organisation. À ce sujet, le Bureau peut confirmer que la plateforme ILO Live, qui utilise la même infrastructure que la télévision en ligne des Nations Unies, enregistre des copies de secours supplémentaires de tous les enregistrements audiovisuels sur un serveur distinct, protégé et efficient sur le plan des coûts, et dispose d'une capacité de stockage suffisante sur le long terme. La plateforme est également conçue de manière à pouvoir prendre en charge de nouveaux formats de fichiers pour le cas où les formats existants viendraient à changer.

E. Incidences financières

17. Certains mandants ont demandé des informations supplémentaires sur les incidences financières du nouveau format des comptes rendus. Comme indiqué dans le tableau 2, le coût de production des comptes rendus des travaux de toutes les réunions concernées sous leur forme habituelle est estimé à environ 1,65 million de dollars des États-Unis (dollars É.-U.).

▶ **Tableau 2. Coûts de production des comptes rendus des travaux sous leur forme habituelle** (en dollars É.-U.)

Session ou séance	Coût
Sessions du Conseil d'administration	
• Mars et novembre	800 000
• Juin	75 000
Total pour le Conseil d'administration	**875 000**
Conférence	
• Plénière	380 000
• Deux commissions techniques	210 000
Total Conférence	**590 000**
Réunion régionale	**132 000**
Réunion technique	**52 000**
Total	**1 649 000**

18. La production des comptes rendus sous le nouveau format serait financée sur le budget de chaque réunion et n'entraînerait aucun coût supplémentaire. Les comptes rendus de chaque réunion seraient établis par les fonctionnaires du BIT affectés au secrétariat de ladite réunion, tandis que les frais de maintenance du système de transcription de l'OIT et de la plateforme ILO Live seraient imputés sur les budgets concernés, indépendamment de l'utilisation qui serait faite de ces outils.

F. Conclusion

19. Il peut être conclu de l'analyse qui précède que le nouveau format des comptes rendus offre certains avantages du point de vue de la rapidité de publication et du rapport coût-efficacité, mais il faut encore l'améliorer pour faire en sorte que les comptes rendus demeurent une source d'information fiable et faisant autorité tout en réalisant les gains d'efficacité voulus. En ce qui concerne les travaux du Conseil d'administration, il faut en particulier que soit établi un document écrit qui contienne toutes les informations pertinentes et puisse constituer un compte rendu officiel détaillé et faisant autorité.

▶ Voie à suivre proposée

20. Compte tenu du nombre limité de réponses obtenues, il est possible que les résultats de l'évaluation ne fournissent pas au Conseil d'administration suffisamment d'éléments pour lui permettre de prendre une décision définitive sur le nouveau format. Il est par conséquent proposé de prolonger l'application, à titre expérimental, du nouveau format jusqu'en février 2028, y compris aux réunions régionales et techniques qui se tiendront pendant cette

période [3]. Cela permettra de tester le nouveau format pour toutes les réunions aux fins desquelles il avait initialement été envisagé, et fournira une base d'évaluation plus large.

21. Au cours de la deuxième phase d'expérimentation, le Bureau apportera progressivement, sans coûts supplémentaires, les améliorations nécessaires qui auront été mises en évidence par l'évaluation. Ces améliorations consisteront notamment en ce qui suit: donner des instructions plus claires concernant l'utilisation de la plateforme ILO Live; veiller au bon fonctionnement de la fonction de recherche sémantique; indiquer le nom des orateurs dans les transcriptions automatiques; et prendre les dispositions nécessaires pour faire en sorte que les séances des commissions se tenant au CICG puissent faire l'objet d'enregistrements vidéo et que tous les enregistrements soient mis à disposition sur la même plateforme.

22. En ce qui concerne les comptes rendus des travaux du Conseil d'administration, en plus de veiller à ce que les enregistrements et les transcriptions soient mis en ligne rapidement après la fin de la session, le Bureau prendra les mesures d'amélioration décrites ci-après:

- Le compte rendu des travaux contiendra des hyperliens vers la plateforme ILO Live, regroupés par question plutôt que par séance, et l'ensemble des amendements et des sous-amendements qui auront été examinés au cours des délibérations y seront reproduits.
- Le Bureau produira une transcription mise en page de l'intégralité de la session dans les trois langues officielles de l'OIT, semblable à la *Transcription de la discussion des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration*, qui sera structurée par question inscrite à l'ordre du jour et publiée au plus tard un mois après la fin de la session. Le coût de la production de cette transcription pour les trois sessions du Conseil d'administration qui se tiendront en 2027 est estimé à environ 60 000 dollars É.-U.
- Pour les questions qui auront nécessité plus d'une discussion au cours d'une même session, le Bureau rédigera un résumé portant non pas sur les déclarations préparées, mais sur les échanges interactifs qui auront eu lieu pendant la discussion. Ces résumés seront publiés sur la même page Web que la décision correspondante, accompagnés d'hyperliens qui renverront vers la page pertinente de la plateforme ILO Live ainsi que vers la transcription mise en page.

23. Comme indiqué précédemment, certains mandants ont proposé que l'enregistrement de chaque séance du Conseil d'administration soit mis en ligne rapidement après la fin de la séance. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager de demander au Bureau d'instaurer cette pratique pendant la deuxième phase d'expérimentation.

Incidences sur les règlements

24. Si la mise en ligne des enregistrements audiovisuels et des transcriptions automatiques des réunions officielles est définitivement approuvée, des modifications devront être apportées aux règlements concernés. Les dispositions qu'il pourrait être nécessaire de modifier seraient notamment les suivantes:

- le paragraphe 5.6.2 du Règlement du Conseil d'administration et les paragraphes 48 à 50 de sa note introductive;

[3] Pour de plus amples détails concernant l'application, à titre expérimental, du nouveau format des comptes rendus des travaux dans le cadre du dispositif révisé pour les réunions techniques, voir le document GB.358/POL/2, paragr. 48 et 54 *g)* et annexe.

- le dernier paragraphe de la section 7 de la note introductive du Règlement des réunions régionales;
- l'article 16(1) du Règlement des réunions techniques et la section 7 de sa note introductive.

25. Si le Conseil d'administration devait approuver la proposition tendant à prolonger l'application du nouveau format, à titre expérimental, jusqu'en février 2028, l'application des dispositions susvisées du Règlement qui sont incompatibles avec le nouveau format devrait être suspendue pendant toute la durée de la phase d'expérimentation, car les procès-verbaux ou les comptes rendus des réunions ne seraient pas produits selon la pratique habituelle. Il ne serait en revanche pas nécessaire de suspendre les dispositions des notes introductives, qui décrivent la pratique établie.

▶ Projet de décision

26. Le Conseil d'administration:

a) **demande au Bureau:**

i) **de prolonger jusqu'en février 2028 l'application, à titre expérimental, du nouveau format des comptes rendus des travaux des réunions officielles:**

- **aux séances plénières, à la commission chargée de la discussion récurrente et à la commission chargée de la discussion générale de la Conférence internationale du Travail;**
- **aux sessions du Conseil d'administration;**
- **aux réunions régionales;**
- **aux réunions techniques.**

ii) **d'apporter à ces comptes rendus les améliorations décrites aux paragraphes 21 et 22 du document GB.358/INS/14, en tenant compte des orientations fournies au cours de la discussion;**

iii) **de mettre en ligne, aux fins de l'expérimentation, les enregistrements audiovisuels des réunions susmentionnées, accompagnés des transcriptions automatiques correspondantes, et, pendant les sessions du Conseil d'administration, de mettre en ligne les enregistrements après chaque séance;**

iv) **de lui soumettre, à sa 361e session (mars 2028), les résultats de l'évaluation de la deuxième phase d'expérimentation et tout amendement aux règlements applicables que pourrait nécessiter l'application du nouveau format des comptes rendus aux sessions de la Conférence et du Conseil d'administration ainsi qu'aux réunions régionales et aux réunions techniques;**

b) **décide que:**

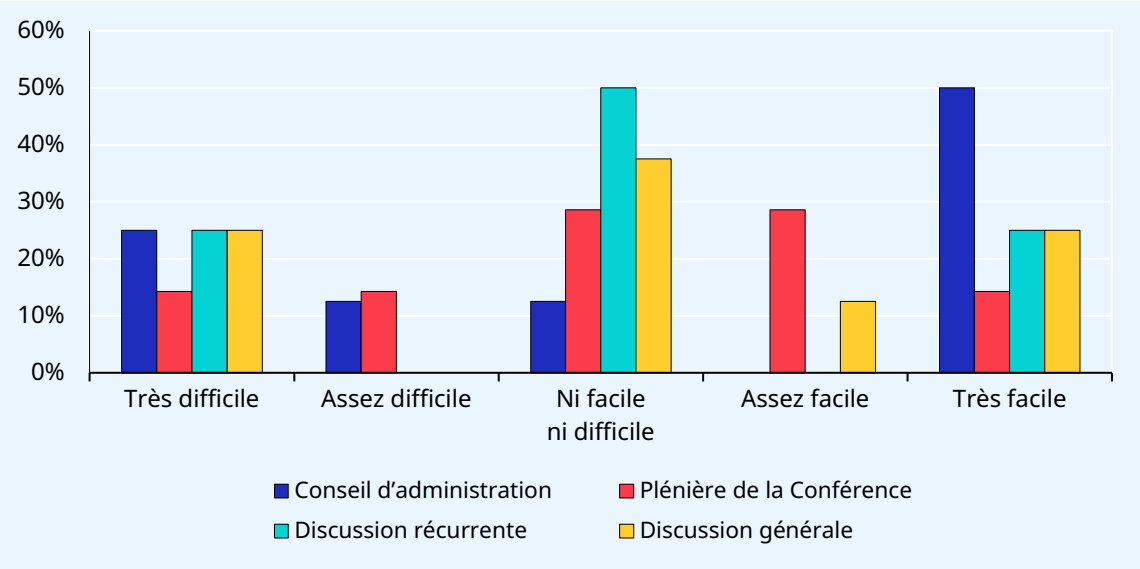
i) **le paragraphe 5.6.3 de son Règlement sera suspendu à chaque session du Conseil qui se tiendra pendant la phase d'expérimentation;**

ii) **l'article 16(1) du Règlement des réunions techniques sera suspendu pour toutes les réunions techniques qui auront lieu pendant la phase d'expérimentation, c'est-à-dire les réunions devant se tenir en 2027 selon le programme de réunions approuvé figurant dans le document GB.358/POL/5.**

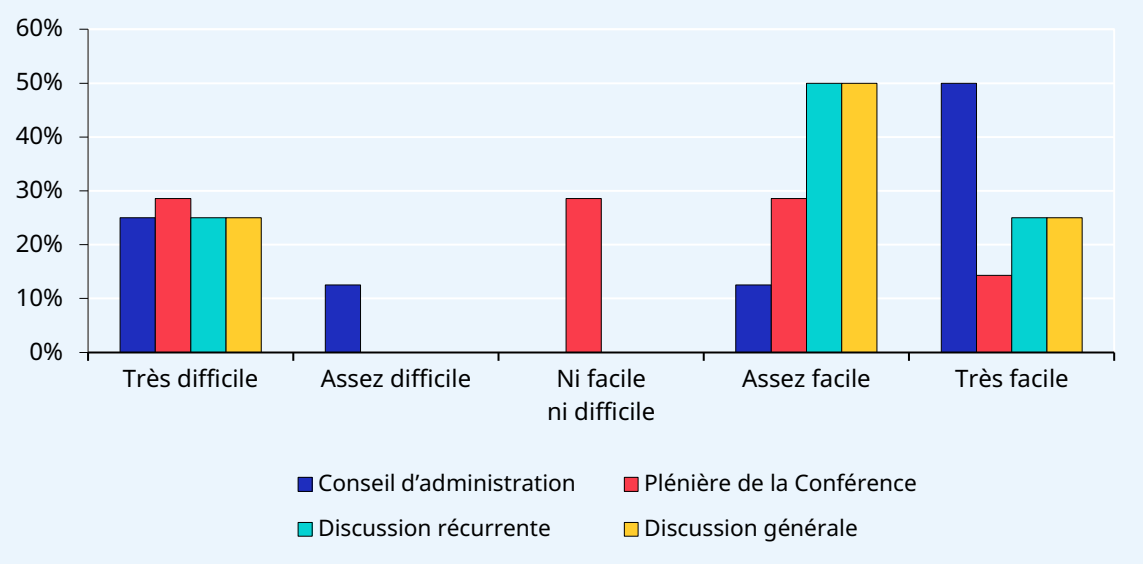
▶ Annexe

Questions posées et réponses recueillies dans le cadre de l'enquête de satisfaction

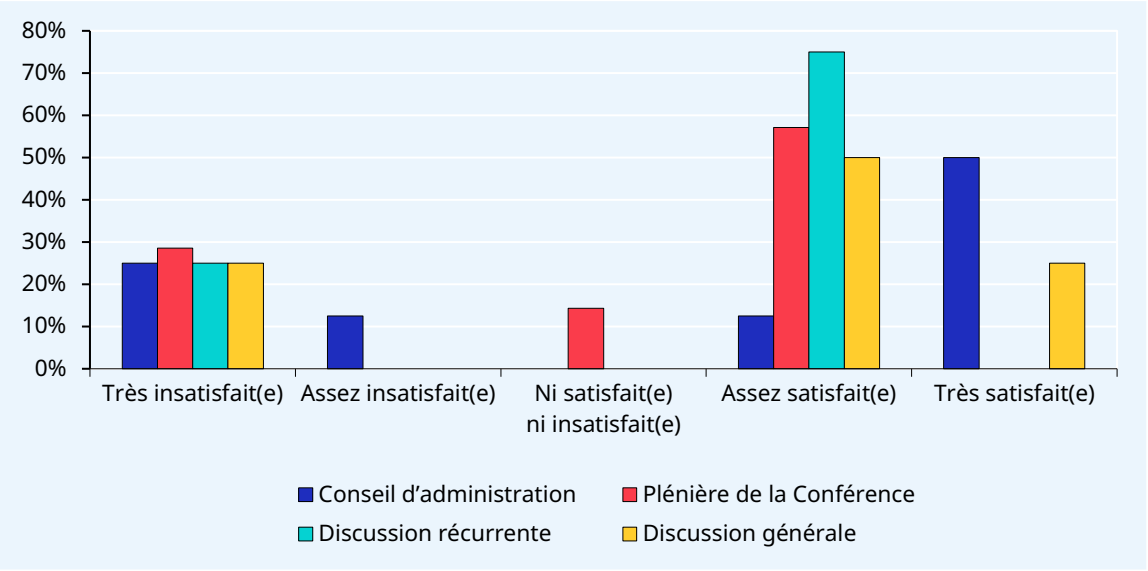
▶ Dans quelle mesure avez-vous trouvé facile la consultation des enregistrements et des transcriptions en ligne?



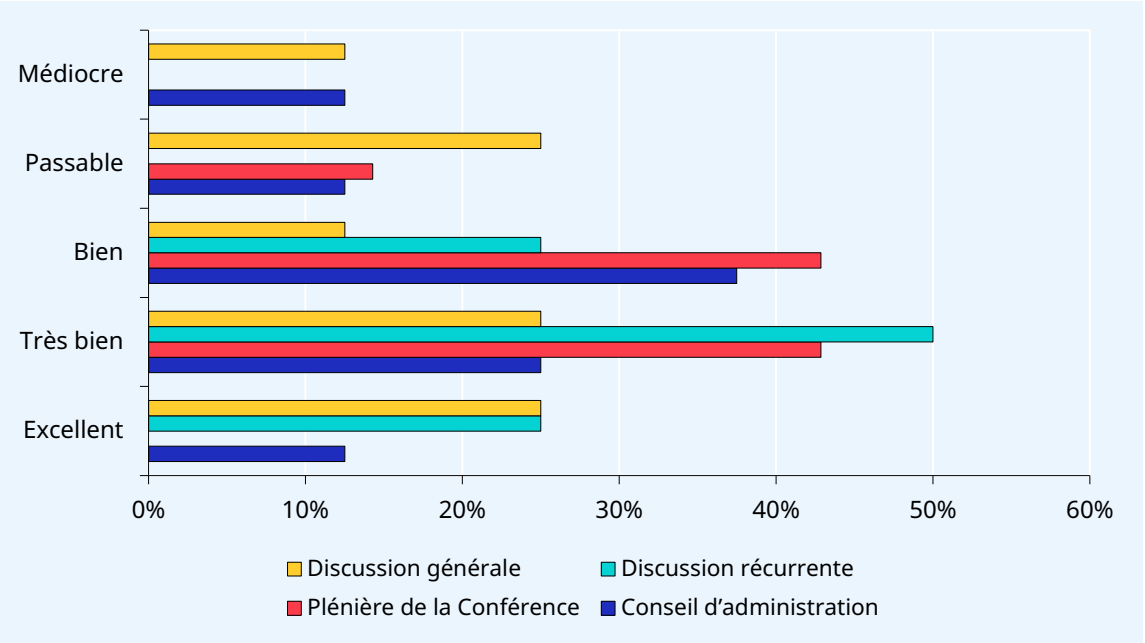
▶ A-t-il été facile de trouver ce que vous cherchiez?



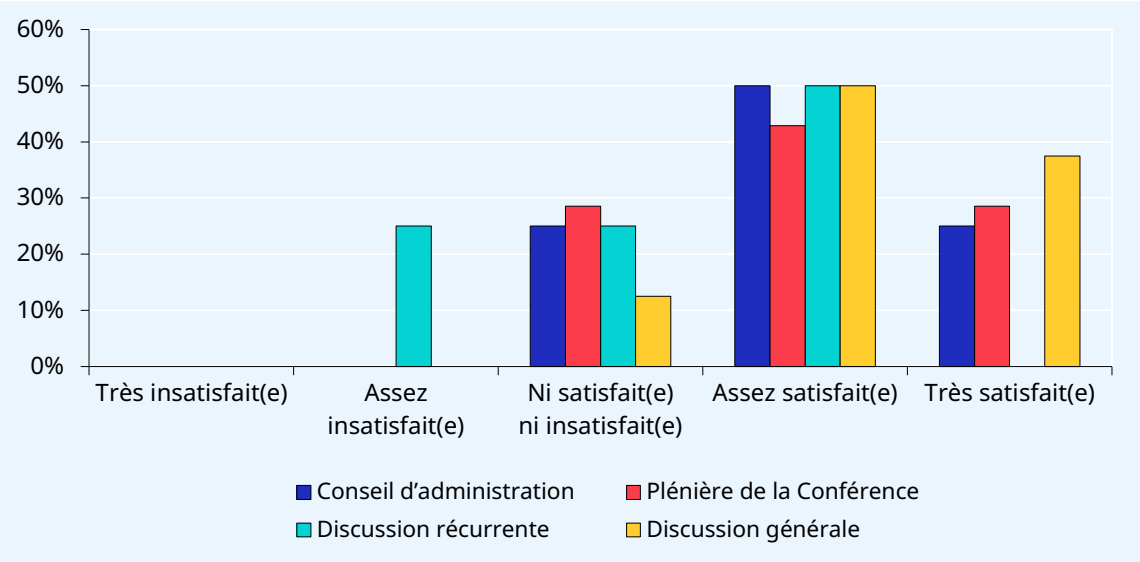
▶ Dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) de la fonction de recherche?



▶ Dans quelle mesure avez-vous trouvé les transcriptions générées par l'IA fidèles à l'énoncé oral?



▶ **Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la rapidité de publication?**



▶ **Dans l'ensemble, comment évalueriez-vous ce compte rendu des travaux?**

